



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 20 juin 2017
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents: BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BISSONNETTE Jean-Charles, maire d'Abercorn
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
CARTIER Marielle, représentante de Saint-Armand
DANDENAULT Louis, maire de Sutton
DELISLE Normand, maire de Brigham
HÜSLER Josef, maire de Farnham
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
QUINLAN Pauline, mairesse de Bromont
RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
SELBY Tom, maire de Brome
SIMARD GENDREAU Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

Sont également présents : messieurs Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD, madame Nathalie Grimard, directrice adjointe à la gestion du territoire et M^e Alexandra Pagé, greffière par intérim, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 16 mai 2017
4. Actualités du CLD:
 - 4.1. Retour sur le lancement de la saison touristique estivale 2017
 - 4.2. Retour sur la grande journée des petits entrepreneurs
 - 4.3. Faits saillants des comités de travail du CLD
5. Autorisation du 2^e versement au CLD de la quote-part 2017 pour un montant de 523 520,50 \$
6. Autorisation de procéder au versement au CLD de 25 % de la subvention provenant du Fonds de Développement du Territoire (FDT) 2017-2018 pour un montant de 74 428,75 \$
7. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 6 juin :
 - 7.1. Rapport annuel 2016 PGMR
 - 7.2. Rappel des ouvertures des écocentres pour le 30 juin et le 1^{er} juillet 2017
 - 7.3. Régie – Suivi du PTMOBC
8. Rapport du comité de transport adapté et collectif du 6 juin :
 - 8.1. Demande d'aide financière au transport collectif régional pour l'organisation et l'exploitation des services de transport collectif régional pour l'année 2017
 - 8.2. Retour des surplus accumulés en transport collectif au ministère des Transports
 - 8.3. Mise à jour du plan de développement du transport collectif
 - 8.4. Transport interurbain
9. Rapport du comité des cours d'eau du 7 juin :
 - 9.1. Nomination – Branches 46 et 46A du cours d'eau Morpions à Sainte-Sabine
 - 9.2. Nomination – Branche 10 du cours d'eau Brandy à Saint-Armand



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 9.3. Demande d'autorisation de procéder par appels d'offres :
 - 9.3.1. Travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Walbridge à Saint-Ignace-de-Stanbridge
 - 9.3.2. Travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Cobern à Stanbridge East
 - 9.3.3. Travaux d'aménagement et d'entretien de la branche 4 du cours d'eau Swennen à Saint-Armand
 - 9.3.4. Travaux d'aménagement et d'entretien de la branche 6 du cours d'eau Poulin à Farnham
 - 9.3.5. Travaux d'aménagement d'un cours d'eau sans désignation tributaire du Lac-Brome
- 9.4. Recommandation pour l'octroi des mandats suite au processus d'appel d'offres:
 - 9.4.1. Cours d'eau sans désignation entre les lots 3 979 675 et 3 979 676 à Dunham
 - 9.4.2. Branche 40 du cours d'eau Morpions à Sainte-Sabine
 - 9.4.3. Branche 4 du cours d'eau Castors à Stanbridge Station
 - 9.4.4. Branche 15 du cours d'eau Brandy à Saint-Armand
- 9.5. Demande de déréglementation du cours d'eau Maurice-Vincent à Dunham - Abrogation du règlement de cours d'eau numéro 145
- 9.6. Avis de motion – Règlement 03-0617 modifiant le règlement 04-0416 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de Brome-Missisquoi
- 9.7. Appui à la démarche du Syndicat de l'UPA de Brome-Missisquoi concernant la modernisation du REA
10. Rapport du comité d'aménagement du 14 juin :
 - 10.1. Avis de motion et présentation pour adoption du projet de Règlement 02-0617 modifiant le schéma d'aménagement
 - 10.2. Certificats de conformité :
 - 10.2.1. Règlement 1841-01-2017 – Cowansville
 - 10.2.2. Règlement 456-3 – Farnham
 - 10.2.3. Règlement 458-19 – Farnham
 - 10.2.4. Règlement 458-18 – Farnham
 - 10.2.5. Règlement 226-08-12 – Canton de Bedford
 - 10.3. Recommandation de partenariat de l'UPA pour les Portes ouvertes sur les fermes du Québec
11. Certificats de conformité :
 - 11.1. Règlement 363-17 – Dunham
 - 11.2. Règlement 364-17 – Dunham
12. Rapport du comité régional de sécurité incendie du 1^{er} juin :
 - 12.1. Dépôt des rapports annuels 2016 des municipalités
 - 12.2. Service d'urgence en milieu isolé - Proposition de mise en place d'un protocole d'intervention régional
13. Rapport du comité de sécurité publique du 8 juin :
 - 13.1. Présentation de la fiche de desserte pour la MRC Brome-Missisquoi
 - 13.2. Recommandation d'adoption du projet de règlement révisé RM-410 sur le contrôle des animaux Projet de desserte récréotouristique régionale 2017-2018
 - 13.3. Don des vélos retrouvés à l'organisme *Pleins Rayons*
14. Rapport du comité administratif du 6 juin :
 - 14.1. Comptes à payer
 - 14.2. Projet immigration :
 - 14.2.1. Recommandation pour la signature de l'entente du projet Mobilisation-Diversité
 - 14.2.2. Recommandation concernant la stratégie de mise en œuvre et la personne-ressource
15. Autorisation du lancement de l'appel d'offres pour la chaîne de valeur forestière pour les MRC Brome-Missisquoi et d'Acton
16. Autorisation de paiement de la facture pour les travaux d'isolation du vide sous toit du centre administratif
17. Regroupement des OMH - Avancement du dossier
18. Compte rendu de la vente pour taxes du 8 juin
19. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour juin/juillet/août
20. Correspondance : Résolution d'appui - Facturation des coûts de la Sûreté du Québec
21. Questions diverses
22. Deuxième période de questions du public
23. Levée de la séance

206-0617

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

207-0617

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :

Un groupe de citoyens de Stanbridge East demeurant près de l'intersection des routes 237 et 202 s'adresse au conseil des maires pour dénoncer cette intersection problématique. La limite de vitesse élevée et la configuration de cette dernière seraient la cause de nombreux accidents survenus sur la route 237. Ils demandent ce qu'ils peuvent faire et à qui s'adresser pour régler cette problématique.

Le préfet, Monsieur Fauteux, salue la démarche des citoyens et mentionne qu'une rencontre est prévue prochainement pour discuter avec des représentants du Ministère des Transports.

Monsieur Wintels, citoyen de Frelighsburg, s'adresse au conseil des maires concernant les claims déposés par une entreprise pour de la prospection sur le territoire des municipalités de Frelighsburg et Dunham.

Monsieur Lévesque, maire de Frelighsburg, mentionne qu'il s'agira d'ententes gré à gré avec les propriétaires terriens et que l'administration municipale va se pencher sur la réglementation en vigueur.

Monsieur Dorion ajoute que le sujet sera abordé prochainement au comité d'aménagement.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 MAI 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 16 mai 2017 tel que rédigé.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD

Retour sur le lancement de la saison touristique 2017 de Brome-Missisquoi

Monsieur Beauchamp souligne que plus de 145 personnes ont participé au lancement de la saison touristique estivale 2017 de Brome-Missisquoi au Club de golf de Farnham le 31 mai dernier. Il remercie le Club de Golf ainsi que la ville tout en soulignant le discours inspirant du maire Hüsler. Les 25 ans d'implication dans le développement touristique de notre région de madame Hélène Levasseur ont également été soulignés durant l'évènement. Monsieur Beauchamp lance l'appel de candidature pour la tenue de l'évènement l'an prochain.

La grande journée des petits entrepreneurs – Samedi 17 juin 2017

Monsieur Beauchamp mentionne le succès de la grande journée des petits entrepreneurs ayant comme objectif de faire découvrir l'entrepreneuriat aux enfants de 5 à 12 ans qui s'est déroulée le 17 juin dernier. Au total, 7 municipalités ont participé soit Saint-Armand, Frelighsburg, Bromont, Lac-Brome, Farnham, Bedford et Cowansville. Cette journée prend de l'effervescence et de la notoriété année après année. Le nombre de petits entrepreneurs a doublé en 2017 comparés à 2016.

Faits saillants des comités de travail

Monsieur Beauchamp résume l'avancement des travaux des différents comités de travail du CLD (tourisme, culture et agroalimentaire) depuis la dernière séance du conseil des maires soit le 16 mai 2017.



No de résolution
ou annotation
208-0617

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

AUTORISATION DU 2^E VERSEMENT AU CLD DE LA QUOTE-PART 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU**

D'autoriser le deuxième versement (50 %) au CLD de la quote-part 2017 au montant de 523 520,50 \$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

209-0617

**AUTORISATION DE PROCÉDER AU VERSEMENT DE 25 % DE LA SUBVENTION
PROVENANT DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) 2017-2018 AU CLD**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le versement au CLD de Brome-Missisquoi de la somme de 74 428,75 \$ (représentant 25 %) provenant du Fonds de développement du territoire (FDT) 2017-2018, le tout conformément au nouveau pacte fiscal.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**RAPPORT ANNUEL 2016 CONCERNANT LE
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Madame Nantais-Martin mentionne aux maires qu'afin de recevoir leur compensation pour les matières recyclables, les municipalités ont jusqu'au 30 juin pour remplir le Portail de Recyc-Québec avec leurs données 2016, sinon une pénalité de 10 % s'appliquera. La MRC doit aussi faire un rapport sur l'avancement des actions du PGMR. Madame Nantais-Martin invite les maires à se référer au tableau, à la fin du procès-verbal du comité de gestion des matières résiduelles, démontrant les actions réalisées, non réalisées ainsi que les actions partiellement réalisées ou devancées par rapport à l'échéancier du PGMR.

OUVERTURE DES ÉCOCENTRES EN JUIN

Madame Nantais-Martin rappelle aux maires les dates d'ouverture des écocentres relativement aux jours fériés du 24 juin et 1^{er} juillet 2017 soit :

VENDREDI 23 JUIN	SUTTON
Samedi 24 juin	Farnham Sutton FERMÉ
VENDREDI 30 JUIN	BROMONT
Samedi 1 ^{er} juillet	Bromont FERMÉ

RÉGIE - SUIVI DU PTMOBC

Madame Nantais-Martin mentionne aux maires qu'une rencontre a eu lieu avec la Régie afin de répondre aux questions du dernier comité sur le projet de valorisation des matières organiques.

- Pour déposer la phase II du PTMOBC au ministère, le tableau des quantités de bacs requis par municipalité doit être acheminé sans délai à la Régie.
- Cette collecte de données est dans le but de réaliser un appel d'offres regroupé pour l'achat de bacs bruns.
- Les municipalités doivent discuter entre elles des partenariats possibles pour optimiser leur collecte de matières organiques.
- Le début de la collecte des matières organiques est ciblé pour septembre 2018 pour l'ensemble des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi, à l'exception de la Ville de Bromont qui est déjà en bacs bruns depuis 2015.



No de résolution
ou annotation

210-0617

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Madame Nantais-Martin mentionne qu'il y aura de la communication qui sera réalisée jusqu'au lancement de la valorisation des matières organiques en septembre 2018 afin d'informer la population de l'avancement des travaux et de la mise en place de la collecte en bacs bruns.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL POUR L'ORGANISATION ET L'EXPLOITATION DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT que 2007 est l'année du début des services de transport collectif régional de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la mission du transport collectif régional est d'offrir le service de transport à l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été conclu avec les transporteurs suivants afin d'assurer le transport adapté et collectif : Taxi AB, Taxi Bedford, Taxi Farnham, Transports scolaires Viens et Les Promenades de l'Estrie;

CONSIDÉRANT qu'en 2017, la contribution budgétée de la MRC est de 64 642 \$ et celle des usagers de 42 200 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage à réinvestir les surplus accumulés en transport collectif dans le budget du transport collectif de 2017;

CONSIDÉRANT que la MRC remettra au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) la mise à jour du plan de développement du transport collectif dans le délai imparti;

CONSIDÉRANT que le nombre de déplacements effectués en 2016 admissible à l'aide financière s'élève à 9 271;

CONSIDÉRANT que la MRC s'engage à effectuer 10 000 déplacements au cours de l'année 2017, ce qui, conformément au volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif du MTMDET, la rend admissible à recevoir une subvention de 125 000 \$.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT
ET RÉSOLU :**

De confirmer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports la participation financière budgétée au transport collectif régional de la MRC et des usagers au montant respectif de 64 642 \$ et de 42 200 \$ pour l'année 2017.

De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de verser une subvention de 125 000 \$ pour l'exploitation du service de transport collectif régional pour l'année 2017.

ADOPTÉ

211-0617

RETOUR DES SURPLUS ACCUMULÉS EN TRANSPORT COLLECTIF AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT que le transport collectif régional est soutenu par le Fonds vert;

CONSIDÉRANT que le Fonds vert vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que le transport, en incluant celui des personnes, est le facteur le plus important des émissions;

CONSIDÉRANT que les MRC du Québec dispensent des services de transport collectif;

CONSIDÉRANT que l'administration du programme depuis plusieurs années par le ministère est sur une base annuelle sans garantie de reconduction avant l'année suivante de l'exercice;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que cette situation oblige les MRC et les mandataires, à posséder un fonds de liquidité proportionnel aux services annuels dispensés;

CONSIDÉRANT que l'intention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'année 2017 et les suivantes est d'établir un programme pluriannuel;

CONSIDÉRANT que cette approche permettra d'établir un plan de développement et d'investissement pour les années futures;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de démontrer par des ententes signées, les investissements dans le développement et l'amélioration des services régionaux et ruraux ;

CONSIDÉRANT que le ministère s'apprête à établir avec chaque MRC du Québec le montant du surplus accumulé :

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU :**

De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de soustraire de l'exercice identifiant le surplus accumulé aux fins de récupération par le MTMDET les éléments suivants :

- La contribution financière de la MRC;
- La contribution financière des municipalités;
- Les droits de passages venant des usagers;
- La contribution des partenaires;
- 4 mois de fonctionnement suite à une garantie du versement de la subvention en 3 versements ;
- Les sommes engagées pour le développement et l'amélioration des services;
- Tout montant inférieur à 10 000 \$ à titre de surplus.

D'envoyer une copie de la présente résolution à l'Association des Transports Collectifs Ruraux du Québec (ATCRQ), au député de Brome-Missisquoi monsieur Pierre Paradis et au ministre des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Laurent Lessard.

ADOPTÉ

212-0617

MISE À JOUR DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF

CONSIDÉRANT que la mise à jour du plan de développement du transport collectif est une condition essentielle à l'obtention de la subvention du volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif;

CONSIDÉRANT que le dépôt de la mise à jour est demandé au plus tard le 1^{er} juillet 2017;

CONSIDÉRANT que la mise à jour remplacera le plan de développement adopté au conseil des maires le 17 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées au document concernent essentiellement le chapitre 5 sur la vision régionale et structurée du développement des services de transport;

CONSIDÉRANT que le court échéancier de 6 mois ne permettra que la production de l'étude sur l'analyse des besoins en transport de la MRC et l'implantation du nouveau logiciel de transport;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'adopter le Plan de développement du transport collectif 2017 de la MRC Brome-Missisquoi, tel que présenté, et de le transmettre au ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉ

TRANSPORT INTERURBAIN : TRANSDEV

Monsieur Dorion mentionne que Transdev a fait une demande de modification d'horaire et de fréquences sur la ligne Brome-Missisquoi. À la suggestion de la Commission des transports du Québec (CTQ), la MRC avait adopté une résolution le 16 mai dernier appuyant la modification conditionnellement à l'amélioration du service. Cependant, le 30 mai 2017, la CTQ a refusé la demande de modification aux motifs qu'il s'agissait de la mauvaise procédure. Il s'agit donc d'un refus administratif et non pas sur la modification de l'horaire elle-même.

213-0617

NOMINATION – BRANCHES 46 ET 46A DU COURS D'EAU MORPIONS

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU:**

De mandater la firme *ALPG consultants inc.* pour donner suite à la demande du conseil municipal de Sainte-Sabine relativement aux branches 46 et 46A du cours d'eau Morpions pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, la répartition au bassin versant, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Conformément à l'offre de service présenté par *ALPG consultants inc.*, le coût du mandat est de 4 200 \$ / km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables;

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

214-0617

NOMINATION – BRANCHE 10 DU COURS D'EAU BRANDY

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU**

De mandater la firme *ALPG consultants inc.* pour donner suite à la demande du conseil municipal de Saint-Armand relativement à la branche 10 du cours d'eau Brandy pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, la répartition au bassin versant, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Conformément à l'offre de service présenté par *ALPG consultants inc.*, le coût du mandat est de 4 200 \$ / km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables;

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



No de résolution
ou annotation
215-0617

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET
D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU WALBRIDGE**

**IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Walbridge à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

ADOPTÉ

216-0617

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET
D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU COBERN**

**IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Cobern à Stanbridge East.

ADOPTÉ

217-0617

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET
D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU SWENNEN**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, Chapitre 6) la MRC Brome-Missisquoi a compétence exclusive à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine;

CONSIDÉRANT le projet de la branche 4 du cours d'eau Swennen prévoit l'aménagement d'une plaine inondable connectée au cours d'eau et la mise en place de mesures de protection du cours d'eau par le propriétaire;

CONSIDÉRANT que les travaux seront assujettis à un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU**

D'autoriser monsieur Simon Lajeunesse, coordonnateur de la gestion des cours d'eau, à signer la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour les travaux d'aménagement de la branche 4 du cours d'eau Swennen à Saint-Armand.

D'autoriser le paiement de 3 274 \$ pour les frais du MDDELCC relatifs au dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour des travaux d'aménagement de cours d'eau.

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres par invitation auprès des entrepreneurs pour les travaux d'aménagement de la branche 4 du cours d'eau Swennen à Saint-Armand.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

218-0617

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET
D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 6 DU COURS D'EAU POULIN**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, Chapitre 6) la MRC Brome-Missisquoi a compétence exclusive à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT le projet de la branche 6 du cours d'eau Poulin prévoit l'aménagement d'un chenal à deux niveaux et la mise en place de mesures de protection du cours d'eau par le propriétaire;

CONSIDÉRANT que les travaux seront assujettis à un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR MARIELLE CARTIER
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Simon Lajeunesse, coordonnateur de la gestion des cours d'eau, à signer la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour les travaux d'aménagement de la branche 6 du cours d'eau Poulin à Farnham.

D'autoriser le paiement de 3 274 \$ pour les frais du MDDELCC relatifs au dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour des travaux d'aménagement de cours d'eau.

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres par invitation auprès des entrepreneurs pour les travaux d'aménagement de la branche 6 du cours d'eau Poulin à Farnham.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

219-0617

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN COURS D'EAU SANS DÉSIGNATION TRIBUTAIRE DU LAC BROME À LAC-BROME

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAULT
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un cours d'eau sans désignation situé sur les lots 3 938 206, 3 938 215 et 3 939 254 à Lac-Brome.

ADOPTÉ

220-0617

OCTROI DU MANDAT POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU SANS DÉSIGNATION ENTRE LES LOTS 3 979 675 ET 3 979 676

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé au lancement d'un appel d'offres par invitation afin de réaliser des travaux de nettoyage et d'entretien dans le cours d'eau sans désignation entre les lots 3 979 675 et 3 979 676 à Dunham;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le mercredi 7 juin 2017;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU:**

De recommander au conseil d'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau sans désignation entre les lots 3 979 675 et 3 979 676 à Dunham au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Décor Nature inc.* au montant de 23 942,39 \$ (taxes incluses).

D'autoriser le préfet et le directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le contrat concernant le présent objet.



No de résolution
ou annotation

221-0617

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisations des travaux.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

OCTROI DU MANDAT POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN BRANCHE 40 DU COURS D'EAU MORPIONS

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé au lancement d'un appel d'offres par invitation afin de réaliser des travaux de nettoyage et d'entretien dans la branche 40 du cours d'eau Morpions à Sainte-Sabine;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le mercredi 7 juin 2017;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien la branche 40 du cours d'eau Morpions à Sainte-Sabine au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *J.A. Beaudoin Construction ltée* pour un montant de 39 811,36 \$ (taxes incluses).

D'autoriser le préfet et le directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le contrat concernant le présent objet.

De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisations des travaux.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

222-0617

OCTROI DU MANDAT POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN BRANCHE 4 DU COURS D'EAU CASTORS

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé au lancement d'un appel d'offres par invitation afin de réaliser des travaux de nettoyage et d'entretien dans la branche 4 cours d'eau Castors à Stanbridge Station;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le mercredi 7 juin 2017;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien dans la branche 4 cours d'eau Castors au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *J.A. Beaudoin Construction ltée* au montant de 15 180,84\$ (taxes incluses).

D'autoriser le préfet et le directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le contrat concernant le présent objet.

De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisations des travaux.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



No de résolution
ou annotation

223-0617

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**OCTROI DU MANDAT POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN BRANCHE
15 DU COURS D'EAU BRANDY**

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé au lancement d'un appel d'offres par invitation afin de réaliser des travaux de nettoyage et d'entretien dans la branche 15 du cours d'eau Brandy à Saint-Armand;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le mercredi 7 juin 2017;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 15 du cours d'eau Brandy au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *J.A. Beaudoin Construction ltée* au montant de 9 346,90 \$ (taxes incluses).

D'autoriser le préfet et le directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le contrat concernant le présent objet.

De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisations des travaux.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

224-0617

**DEMANDE DE DÉRÈGLEMENTATION DU COURS D'EAU MAURICE-VINCENT À DUNHAM -
ABROGATION DU RÈGLEMENT DE COURS D'EAU NUMÉRO 145**

CONSIDÉRANT qu'avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM), le 1^{er} janvier 2006, tout le régime relatif aux cours d'eau que l'on retrouvait dans le *Code municipal* a été abrogé pour être remplacé par les articles 103 à 109 LCM;

CONSIDÉRANT qu'à titre de mesures transitoires, l'article 248 de la LCM prévoit que les règlements, procès-verbaux et actes d'accords concernant les cours d'eau ne peuvent être ni modifiés ni remplacés, ils peuvent uniquement être abrogés par une résolution;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'abroger le règlement numéro 145 relatif au North Branch Brook et à l'ensemble de ses branches daté de juin 1959, le tout conformément à l'article 248 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Conséquemment, le règlement 145 ainsi que toutes les dispositions, règlements ou actes réglementaires antérieurs sont abrogés et n'ont plus d'effet.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

AVIS DE MOTION :

**RÈGLEMENT 03-0617 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-0416 RELATIF À L'ÉCOULEMENT
DES EAUX DES COURS D'EAU SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE BROME-MISSISQUOI**

Avis de motion est, par la présente donnée avec dispense de lecture, par Donald Badger, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du Règlement numéro 03-0617 modifiant le Règlement 04-0416 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de Brome-Missisquoi afin notamment de procéder à un agencement des dispositions réglementaires relatives à la gestion des eaux pluviales et de l'infiltration au nouveau Manuel de calcul et de conception des ouvrages municipaux de gestion des eaux pluviales publié par le MDDELCC en mars 2017.

225-0617

**APPUI À LA DÉMARCHE DU SYNDICAT DE L'UPA DE BROME-MISSISQUOI
CONCERNANT LA MODERNISATION DU REA**

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le Syndicat de l'UPA de Brome-Missisquoi le 16 mars 2017 demandant à la Fédération de l'UPA de la Montérégie de faire des pressions auprès des instances gouvernementales visées pour que le *Règlement sur les exploitations agricoles* soit assoupli afin de permettre l'agrandissement de superficies en culture;

CONSIDÉRANT que les producteurs agricoles pourraient maximiser l'utilisation de leurs terres agricoles notamment en retirant des clôtures de roches, de vieux bâtiments de ferme et en réutilisant des chemins de ferme inutilisés, sous certaines conditions, et ce, dans le respect de l'intégrité des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT que les producteurs agricoles perdent des superficies en cultures à cause de services d'utilité publique;

CONSIDÉRANT que la MRC reconnaît que l'agrandissement des superficies en culture pourrait être accordé dans des bassins versants où la couverture forestière est suffisante pour y assurer le maintien des services écologiques;

CONSIDÉRANT que cette autorisation devrait être assujettie à des conditions particulières liées à la conservation des sols et des milieux hydriques présents;

CONSIDÉRANT que la Relève agricole Missisquoi-Iberville travaille actuellement sur des propositions visant la modulation du REA visant notamment à permettre l'agrandissement des superficies en culture dans un objectif d'aide à l'établissement de la relève agricole de manière respectueuse de l'environnement et du voisinage;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la démarche de l'UPA de Brome-Missisquoi auprès de la Fédération régionale de l'UPA de la Montérégie pour un assouplissement du *Règlement sur les exploitations agricoles* afin de permettre l'agrandissement de superficies en cultures conditionnellement à la mise en place de mesures strictes de protection de l'environnement visant la conservation des sols et des milieux hydriques.

D'inviter l'UPA de Brome-Missisquoi à travailler étroitement avec les représentants de la Relève agricole Missisquoi-Iberville pour y définir lesdites mesures.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AVIS DE MOTION :
RÈGLEMENT 02-0617 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

Avis de motion est, par la présente donnée avec dispense de lecture, par Donald Badger, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du Règlement numéro 02-0617 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement visant à retirer le lot 3 799 715 du périmètre d'urbanisation de la Ville de Cowansville et de l'intégrer dans la grande affectation Agroforestière afin d'y permettre les activités agricoles.

226-0617

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 02-0617 MODIFIANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT**

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a adopté le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement numéro 05-0508 et est entrée en vigueur le 23 septembre 2008;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement a été modifié par les règlements 02-0309, 07-0609, 10-1209, 07-1010, 06-0311, 10-1211, 05-0314, 02-0315, 06-1013 et 08-0616;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et ses amendements conformément aux articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville souhaite autoriser sur le lot 3 799 715 l'implantation d'un projet de serres et que le conseil a accepté de donner suite à sa demande via la résolution 169-0517 ;

CONSIDÉRANT que ce lot est actuellement situé à l'intérieur du périmètre urbain et que l'usage serre est considéré comme une activité agricole au sens du schéma d'aménagement et de développement et que les nouvelles implantations n'y sont pas autorisées ;

CONSIDÉRANT que ce site représente un endroit privilégié pour réaliser le projet de par la présence sur le lot adjacent de l'entreprise Planchers Appalaches dont les résidus de bois serviront à chauffer les serres;

CONSIDÉRANT que ce projet met de l'avant les principes d'économie circulaire et de symbiose industrielle;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter le projet de règlement 02-0617 modifiant le schéma d'aménagement et de développement ainsi que son document d'accompagnement, tel que présenté, le tout conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

De demander au Ministre son avis relativement audit projet de règlement 02-0617, le tout conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

227-0617

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1841-01-2017 – COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 5 juin 2017 le règlement 1841-01-2017 modifiant le règlement de zonage 1841;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à permettre la catégorie d'usage C42 – Services véhicules lourds dans la zone Cgl-2 en spécifiant que seuls les usages de remorquage en tout genre sont autorisés (note 30);



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1841-01-2017 modifiant le règlement de zonage 1841 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

228-0617

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 456-3 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 9 juin 2017 le règlement 456-3 modifiant le règlement 456 relatif au lotissement;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise principalement à :

- Préciser les exemptions aux normes minimales de lotissement;
- Préciser les dispositions relatives aux opérations cadastrales pour les projets en copropriété et en projet intégré d'habitation;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 456-3 relatif au lotissement de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

229-0617

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 458-19 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 9 juin 2017 le règlement 458-19 modifiant le règlement 458 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise principalement à :

- Préciser l'empiètement dans la marge avant et par rapport au trottoir;
- Préciser les dates où les bâtiments temporaires peuvent être installés (ex. : abris d'auto temporaires);
- Modifier les dispositions encadrant les projets intégrés (nombre de bâtiments, implantation, stationnement, aménagements extérieurs, bâtiments accessoires, etc.);
- Modifier les normes de stationnement hors rue;
- Modifier les dispositions relatives aux roulottes;
- Remplacer les définitions des termes suivants : bâtiment accessoire, cadastre vertical, garage, remise et roulotte et ajout des termes cadastre horizontal, partie commune, partie privative;
- Remplacer les grilles des spécifications pour les zones CM-006 (usages publics et institutionnels spécifiquement autorisés), H2-158 (unifamiliale contigüe) et H1-159 (unifamiliale contigüe);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**



No de résolution
ou annotation

230-0617

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

De déclarer le règlement 458-19 relatif au zonage de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 458-18 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 9 juin 2017 le règlement 458-18 modifiant le règlement 458 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise principalement à :

- Modifier la délimitation des zones C5-010, H3-124 et H3-125;
- Créer la zone H3-164 à même la zone H3-125;
- Modifier les grilles des spécifications pour les zones C5-010 (ajout services professionnels, activités de vente au détail/retrait des bâtiments à usages mixtes autorisés) et H3-125 (ajout multifamiliale et services santé et services sociaux/retrait de l'usage unifamilial isolé);
- Ajouter la grille des spécifications pour la zone H3-164 (unifamiliale et trifamiliale);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU

APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK

ET RÉSOLU:

De déclarer le règlement 458-18 relatif au zonage de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

231-0617

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 226-08-12 – CANTON DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Bedford a transmis à la MRC le 8 juin 2017 le règlement 226-08-12 modifiant le règlement 226-08 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise principalement à :

- Modifier les marges de recul pour certaines zones R-6, R-7R-8, C-12, C-15, C-16, BCT-01-A, BCT-01-B, BCT-02, BCT-03, BCT-04-A, BCT-04-B, BCT-05, BCT-06-A, BCT-06-B et BCT-07;
- Ajouter l'usage C2-1 (biens de consommation) à la grille de spécification BCT-07;
- Modifier les dispositions relatives aux enseignes temporaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX

APPUYÉ PAR MARIELLE CARTIER

ET RÉSOLU:

De déclarer le règlement 226-08-12 relatif au zonage de la municipalité du Canton de Bedford **CONFORME** aux objectifs du règlement relatif au schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

232-0617

**DEMANDE DE PARTENARIAT DE L'UPA
ÉVÈNEMENT PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA de la Montérégie demande à ce que la MRC soit partenaire lors de sa 15^e édition de l'évènement *Portes ouvertes sur les fermes*, le 10 septembre 2017, en acceptant une commandite de l'ordre de 500 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que la commandite permettra d'apposer le logo de la MRC sur 9 000 cartes géographiques, communiqués de presse pré et post événement, site Internet et dans les journaux locaux;

CONSIDÉRANT que 35 000 visiteurs sont attendus en Montérégie;

CONSIDÉRANT que les fermes suivantes sur le territoire de Brome-Missisquoi ouvriront leurs portes : Ferme de la Brune (Stanbridge East), Val Caudalies (Dunham) et l'Érable au fil du temps (Saint-Ignace-de-Stanbridge);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU**

D'approuver la demande de partenariat de la Fédération de l'UPA de la Montérégie pour l'évènement *Portes ouvertes sur les fermes* en déboursant une commandite de l'ordre de 500 \$ pris à même le poste budgétaire Aménagement.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

233-0617

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 363-17 – DUNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Dunham a transmis à la MRC le 26 mai 2017 le second projet de règlement 363-17 modifiant le règlement de zonage 243-03;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise créer une nouvelle zone P-13 à même la zone CR-6 afin d'y permettre les usages infrastructure d'utilité publique (poste de police), les bureaux et locaux de clubs sociaux et les parcs et espaces verts.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 363-17 modifiant le règlement de zonage 243-03 de la ville de Dunham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

234-0617

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 364-17 – DUNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Dunham a transmis à la MRC le 26 mai 2017 le second projet de règlement 364-17 modifiant le règlement de zonage 243-03;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à :

- Modifier la sous-catégorie d'usage Auberge hôtel (plus de 5 chambres) par Auberge, hôtel (6 chambres et moins);
- Modifier la sous-catégorie d'usage Gîte du passant (5 chambres et moins) par Gîte du passant, maison de touristes (6 chambres et moins);
- Modifier les usages permis dans la zone CR-2 dans le Groupe commercial par l'ajout de Gîte du passant, maison de touristes (6 chambres et moins);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU:**



No de résolution
ou annotation

235-0617

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De déclarer le règlement 364-17 modifiant le règlement de zonage 243-03 de la ville de Dunham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

DÉPÔT DES RAPPORTS ANNUELS 2016 DES MUNICIPALITÉS LOCALES

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités locales doit transmettre au ministère de la Sécurité publique (MSP) un rapport annuel;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales de la MRC Brome-Missisquoi ont transmis une résolution confirmant les données de leur rapport annuel, à l'exception de la municipalité Bolton-Ouest;

CONSIDÉRANT qu'il y a un délai à respecter pour l'envoi des documents au MSP et que celui-ci est expiré;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU
ET RÉSOLU :**

D'envoyer immédiatement les rapports annuels 2016 des municipalités locales au ministère de la Sécurité publique sans celui de la municipalité de Bolton-Ouest.

D'exiger, pour les prochaines années, que les rapports annuels des municipalités soient envoyés à l'intérieur des délais exigés par la *Loi sur la sécurité incendie*, et ce, sans égard aux documents non reçus ou mal remplis.

ADOPTÉ

236-0617

SERVICE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ

CONSIDÉRANT l'importance d'établir des règles encadrant les interventions d'urgence en milieu isolé pour des opérations de sauvetage terrestre et nautique sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT l'existence d'un programme d'aide financière pour la mise en place du protocole d'intervention présenté par le ministère de la Sécurité publique (MSP) en 2016;

CONSIDÉRANT que ce protocole permettra entre autres de faire un inventaire des équipements servant aux interventions d'urgences en milieu isolé et permettra d'établir plus clairement les rôles et responsabilités des différents intervenants;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De mettre en place un protocole d'intervention régional encadrant les interventions d'urgence en milieu isolé pour des opérations de sauvetage terrestre et nautique sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi et basé sur le protocole d'intervention présenté par le MSP en 2016.

Que ce projet soit piloté par les SSI de Sutton et Lac-Brome avec la collaboration de la MRC.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

PRÉSENTATION DE LA FICHE DE DESSERTE POUR LA MRC BROME-MISSISQUOI

Monsieur Dorion explique qu'en vertu de l'étude réalisée sur la charge de travail et des données des années précédentes, les patrouilleurs du poste de Brome-Missisquoi investissent environ 30,29 % de leur temps disponible dans la réponse à la demande de service policier commandé. Le temps résiduel est investi dans la patrouille, la sécurité routière, les activités de nature proactive, conformément au fondement de l'approche de la police de proximité et dans toute autre tâche qui découle du mandat policier.

Dans une optique d'équité pour l'ensemble des MRC au Québec, les membres du comité de liaison UMQ / FQM / SQ ont déterminé que le ratio sur la charge de travail commandé ne devait pas excéder 34,7 %. Ainsi, pour le poste de Brome-Missisquoi aucun nouvel effectif ne sera ajouté. L'entente actuelle précise 54 policiers en gendarmerie, 8 policiers pour le service des enquêtes et 3 officiers pour un total de 65. La prochaine entente n'impliquera que les policiers soit 8 pour les enquêtes et 54 pour la gendarmerie et exclura les officiers. Pour le poste de Brome-Missisquoi, un officier sera responsable de la gendarmerie et 6 effectifs de soutien civil seront ajoutés. De plus, 2 officiers à la gendarmerie et 2 autres effectifs de soutien civil proviendront du centre de services des MRC. De plus, les 21 policiers du poste autoroutier de l'Estrie pourront, au besoin, prêter main-forte au territoire de Brome-Missisquoi. Étant donné que la charge de travail varie selon les jours de la semaine et selon les saisons de l'année, le comité étudiera la possibilité de rendre les effectifs plus efficaces pour les périodes les plus achalandées.

237-0617

PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT RM-410 SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

CONSIDÉRANT plusieurs situations dans les municipalités et le temps écoulé depuis l'adoption du RM-410 en 2010, un comité de révision a été formé pour procéder à la mise à jour du règlement sur le contrôle des animaux;

CONSIDÉRANT que le comité a recueilli l'avis de la Sûreté du Québec et de Carl Girard, contrôleur animalier, concernant l'applicabilité dudit règlement;

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité publique a pris connaissance du projet de règlement révisé RM-410 et en fait la recommandation au conseil des maires;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAULT
ET RÉSOLU :**

De proposer à l'ensemble des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi desservies par la Sûreté du Québec d'adopter la nouvelle version du RM-410 sur le contrôle des animaux.

D'inviter les municipalités à transmettre l'avis d'adoption du présent règlement à la Sûreté du Québec pour le 15 septembre 2017.

De demander à l'ensemble des municipalités de transmettre à M^e Alexandra Pagé, greffière de la MRC, à l'adresse courriel suivante : apage@mrctbm.qc.ca une copie de l'avis d'adoption ainsi qu'une copie dudit règlement adopté par la municipalité.

ADOPTÉ

238-0617

PROJET DE DESSERTE RÉCRÉOTOURISTIQUE RÉGIONALE 2017-2018

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

D'accepter de faire partie du projet de desserte récréotouristique régionale 2017-2018 qui permettra de mettre en banque environ 150 heures de patrouille pour qu'elles soient utilisées en patrouilles nautiques, quads et motoneiges.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

239-0617

240-0617

241-0617

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

DON DES VÉLOS RETROUVÉS À L'ORGANISME PLEINS RAYONS

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU
ET RÉSOLU :**

De demander à la Sûreté du Québec de remettre les vélos retrouvés et non réclamés à l'organisme de bienfaisance « *Pleins Rayons* » pour qu'ils soient réparés et réutilisés.

ADOPTÉ

COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU:**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 5 juin 2017, à savoir:

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
ALPG Consultants (ruisseau aux Morpions branche #40)	9 448,58 \$
C6005 PRR 0026 (programme Réno Région)	12 000,00 \$
Développement Innovations Haut-Richelieu (dépôt d'un projet dans le cadre de "Brancher pour Innover)	24 834,60 \$
P-1422153 (programme PAD)	16 311,85 \$
Pépinière Vert Forêt Nursery (15 000 arbustes pour la pépinière)	8 163,22 \$
Sous-total	70 758,25 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

**IMMIGRATION : RECOMMANDATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DU
PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ**

CONSIDÉRANT que la MRC a déposé un projet dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) en collaboration avec le SERY et que ce dernier a été accepté;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à promouvoir et à favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes en région ;

CONSIDÉRANT qu'une entente de deux ans, valide jusqu'au 31 mars 2019, a été négociée entre le MIDI et la MRC Brome-Missisquoi et que les modalités sont satisfaisantes;

CONSIDÉRANT que les modalités de l'entente comprennent notamment :

- La mise en place un comité de gestion, de suivi et d'évaluation de l'entente entre la MRC et le MIDI;
- La préparation d'un plan d'action et un cadre d'évaluation pour l'atteinte des objectifs de l'entente;
- Le respect des orientations gouvernementales et ministérielles en matière d'immigration, d'accueil, d'intégration et de francisation des personnes immigrantes;

CONSIDÉRANT la subvention du MIDI, la contribution totale de la MRC est établie à 60 000 \$, soit 30 000 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT que ce partenariat permettra de développer la capacité des 21 communautés de la MRC Brome-Missisquoi à attirer et à permettre l'établissement durable des personnes immigrantes, à être plus accueillantes et inclusives;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**



No de résolution
ou annotation

242-0617

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser Messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, ou en son absence Monsieur Francis Dorion, directeur général adjoint, à signer l'entente avec le MIDI dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité.

ADOPTÉ

PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ – STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'entente avec le MIDI, une stratégie doit être mise en œuvre afin d'agir rapidement et efficacement sur le territoire;

CONSIDÉRANT que la stratégie retenue pour s'assurer de la réussite du projet consiste à:

- Assurer une collaboration avec le SERY, le CLD et Emploi-Québec pour édicter les principales actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs recherchés;
- Confier au SERY, le volet d'intégration à l'emploi et l'accompagnement des entreprises;
- Dédier une ressource détenant de l'expérience en milieu municipal et régional en matière de mobilité des communautés pour la coordination du projet et la mise en œuvre de la stratégie;
- Assurer la présence physique de la ressource dans les bureaux de la MRC.

CONSIDÉRANT que le profil idéal pour une ressource dans le cadre de ce mandat est le suivant :

- Très bonne connaissance des différents enjeux de Brome-Missisquoi (démographie, attraction de jeunes familles, main-d'œuvre, vitalité des six pôles, etc.);
- Très bonne connaissance des particularités de chacune des municipalités locales (organisation, population, vision);
- Habilité à mobiliser les acteurs clés d'une communauté autour d'un projet d'attraction et de rétention de nouvelles populations;
- Aptitudes pour mettre en œuvre rapidement une stratégie régionale dans le contexte d'un court délai (21 mois);
- Connaissance sur le suivi et la reddition de compte gouvernementale.

CONSIDÉRANT qu'une personne bilingue ayant tous les éléments dudit profil a été ciblée;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU :**

- D'autoriser la stratégie de mise en œuvre du projet Mobilisation-Diversité.
- De nommer madame Catherine Lizotte comme ressource responsable de l'application des modalités de l'entente et de l'accomplissement du mandat du programme Mobilisation-Diversité.
- De diminuer la tâche de Madame Lizotte pour Jeunes en Mouvement (JeMBM) de 4 à 2 jours par semaine pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017 et reporter les deux jours de JeMBM pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018.
- La tâche de Madame Lizotte sera de 4 jours par semaine pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, à raison de 2 jours pour Mobilisation-Diversité et 2 jours pour Jeunes en Mouvement et, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 mars 2019, à raison de 4 jours par semaine pour Mobilisation-Diversité;
- D'informer Québec en Forme de la volonté de la MRC Brome-Missisquoi d'utiliser les fonds nécessaires pour le salaire à 2 jours par semaine afin de prolonger son mandat en 2018 et ainsi assurer un suivi des actions en cours.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

243-0617

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LA PRODUCTION D'UN PORTRAIT DÉTAILLÉ DE LA CHAÎNE DE VALEUR FORESTIÈRE DES MRC BROME-MISSISQUOI ET D'ACTON

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'identifier de manière exhaustive la chaîne de valeur forestière dans la MRC avant d'établir des orientations et objectifs spécifiques;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de travailler en collaboration et de fusionner les efforts des deux MRC afin de dresser un portrait complet et détaillé de la chaîne de valeur forestière et d'y identifier des projets innovateurs;

CONSIDÉRANT qu'il est convenu que la MRC Brome-Missisquoi chapeaute la procédure d'appel d'offres en collaboration avec la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT qu'une résolution du conseil de la MRC d'Acton datée du 14 juin 2017 autorise la délégation de gestion de l'appel d'offres pour les services professionnels requis pour la réalisation dudit projet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER

APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE

ET RÉSOLU :

De procéder à un appel d'offres par invitation pour effectuer le portrait détaillé de la chaîne de valeur forestière dans la MRC Brome-Missisquoi et la MRC d'Acton.

ADOPTÉ

244-0617

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE POUR LE REMPLACEMENT DE L'ISOLATION DANS LE VIDE SOUS TOIT DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à *Hamann Construction Itée* pour le remplacement de l'isolation du vide sous toit du centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT la réception, le 2 juin dernier, de la facture de l'entrepreneur au montant de 57 947,40 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que la fin des travaux est imminente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX

APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture de *Hamann Construction Itée* pour les travaux d'isolation dans le vide sous toit du centre administratif pour un montant total de 57 947,40 \$, conditionnellement à l'acceptation de la déclaration d'achèvement des travaux, tel que mentionné au devis.

De remettre à l'entrepreneur la garantie de soumission fournie lors du processus d'appel d'offres.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

REGROUPEMENT DES OMH – AVANCEMENT DU DOSSIER

Monsieur Fauteux informe les maires que suite à la rencontre du jeudi 15 juin dernier, l'option d'un OMH Brome-Missisquoi centralisé serait la meilleure option afin de conserver toutes les municipalités de la MRC sous une même entité et pour offrir des services de qualité aux utilisateurs. Un comité est actuellement dans l'écriture d'un plan et dans la détermination des éléments essentiels à conserver pour Brome-Missisquoi soit la conservation de l'autonomie, la conservation des ressources d'appoint et les fournisseurs.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

COMPTE RENDU DE LA VENTE POUR TAXES DU 8 JUIN

Madame Pagé fait un retour sur la vente pour taxes qui s'est déroulée le 8 juin dernier à 10 h au centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi. Au total, deux immeubles ont été adjugés au plus haut enchérisseur. Un terrain situé dans Frelighsburg et une propriété située dans la ville de Sutton. Le processus de paiement aux municipalités se fera prochainement.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :

Monsieur Wintels, citoyen de Frelighsburg, questionne le conseil des maires à savoir si les exploitants ayant déposé les claims doivent obtenir un permis de la MRC ou des municipalités concernées. Monsieur Dorion répond par la négative.

Monsieur Fauteux réitère que le comité d'aménagement et le conseil se pencheront sur ces éléments prochainement.

245-0617

LEVÉE DE LA SÉANCE


**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Arthur Fauteux, préfet



M^e Alexandra Pagé, greffière par intérim

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.